



Rédacteurs du dossier :

Camille Barbaz et Geneviève Magnon
Chargées de mission Natura 2000
SMAHD

3 rue de la Gare
25560 FRASNE
Tel : 03 81 49 88 84

camille-barbaz.smahd@outlook.fr
genevieve-magnon.cfd@wanadoo.fr

Octobre 2014

Table des matières

1.	Rôle de l'opérateur	1
2.	Partenariat au sein d'un PAEC	1
3.	Diagnostic de territoire.....	2
3.1.	Eléments généraux	2
3.1.1.	Périmètre du territoire retenu.....	2
3.1.2.	Zonages administratifs	2
3.1.3.	Contexte abiotique général	2
3.1.4.	Captages d'alimentation en eau potable	3
3.1.5.	Zonages spécifiques (AOC, AOP, IGP, ...).....	3
3.1.6.	Risque d'inondation.....	3
3.2.	Eléments d'ordre agricole.....	4
3.2.1.	Type d'exploitations concernées	4
3.2.2.	Enjeux identifiés au sein du territoire concerné	4
3.2.3.	Structuration des filières.....	5
3.2.4.	MAE proposées et/ou contractualisées les années précédentes, bilan et suite envisagée	5
3.3.	Eléments d'ordre environnemental.....	6
3.3.1.	Inventaire des enjeux identifiés au sein du territoire proposé.....	6
3.3.2.	Inventaires et mesures de protection existantes sur le territoire.....	8
3.3.3.	Programme de mesures du SDAGE, SAGE	9
3.3.4.	Programme européen LIFE des tourbières du Jura	10
3.3.5.	Plans de gestion existants.....	10
3.3.6.	Qualité des eaux souterraines et superficielles, disponibilité de la ressource hydrique	10
3.3.7.	Zones vulnérables nitrates	11
3.3.8.	Actions d'associations de protection de la nature.....	11
3.4.	Eléments d'ordre économique.....	12
3.4.1.	Filière de diversification existante / envisagée	12
3.4.2.	Enjeu touristique identifié	12
3.4.3.	Activités spécifiques du territoire	12
4.	Stratégie du PAEC	13
4.1.	Liste des MAEC proposées à la contractualisation	13
4.2.	L'animation et les travaux de mise en synergie.....	13
4.3.	Les zones à enjeux prioritaires identifiées dans le périmètre du PAEC	14
4.4.	Les actions complémentaires à mobiliser	15
4.5.	Les objectifs de contractualisation	15
4.6.	Les articulations envisagées avec les autres actions de développement local	15
4.7.	Budget prévisionnel.....	17
5.	Modalités de suivi et d'évaluation	18
6.	Perspectives à l'issue du PAEC.....	18
7.	Bilan final du PAEC	18
	Bibliographie.....	19
	Table des annexes	20

Table des illustrations

Tableau 1 : Liste des captages sur le territoire du PAEC et état des procédures de protection (CG25, 2014)	3
Tableau 3 : Caractéristiques agricoles des communes retenues pour le PAEC (sources : RGA 2010 et Déclaration PAC).....	4
Tableau 4 : Bilan des engagements 2009-2013 MAET Drugeon.....	5
Tableau 5 : Zones à enjeu sur le territoire du PAEC et synthèse de leurs caractéristiques	7
Tableau 6 : Inventaires et mesures de protection existants sur le territoire	8
Tableau 7 : Sites inscrits et sites classés	9
Tableau 8 : Etat des masses d'eau superficielles en 2009 sur le territoire et en amont (PAGD, 2013).....	11
Tableau 9 : Etat des masses d'eau souterraines en 2009 sur le territoire (PAGD, 2013).....	11
Tableau 10 : Tableau de synthèse de la stratégie du PAEC du SMMAHAD	16
Tableau 11 : Budget prévisionnel	17
Tableau 12 : Indicateurs de suivi et de mise en œuvre pour l'évaluation du PAEC 2015.....	18

1. Rôle de l'opérateur

Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs (SMMAHHD) est une collectivité territoriale créée par l'arrêté préfectoral du 27/02/2013 dont le périmètre de compétence s'étend sur quatre communautés de communes : Mont d'Or et des deux lacs, Frasné-Drugeon, Larmont et Montbenoît. Ces communautés de communes ont confié au syndicat mixte leur compétence « milieux naturels », notamment :

- l'étude, la protection, la gestion et les travaux de réhabilitation des zones humides ;
- l'élaboration, l'animation et la mise en œuvre de documents d'objectifs des sites Natura 2000 de tout son périmètre, dont le « Bassin du Drugeon », les « Lac et tourbières de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin » ainsi que le « Complexe de la Cluse et Mijoux » ;
- la réhabilitation et la protection durable des cours d'eau (des bassins versants du Doubs et de la Jougnena, barrages et seuils, entretien des berges) ;
- les actions d'aménagement des Espaces Naturels Sensibles liées aux cours d'eau et aux zones humides.

Le SMMAHHD fait acte de candidature pour devenir opérateur du nouveau projet agro-environnemental et climatique de 2015 sur le territoire des communes des trois sites Natura 2000 dont il assure l'animation, à savoir « Bassin du Drugeon », les « Lac et tourbières de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin » ainsi que le « Complexe de la Cluse et Mijoux ».

Les moyens requis pour la mise en œuvre du PAEC 2015 et la réflexion du PAEC 2016 sont évalués à 12,7 % ETP sur 2015 et finançables dans le cadre de l'animation Natura 2000, sauf avis contraire de la DDT du Doubs (cf. Annexe 1).

2. Partenariat au sein d'un PAEC

Sur le territoire retenu par le SMMAHHD pour son PAEC, un chevauchement de territoire pouvait potentiellement exister avec trois autres opérateurs :

- la Chambre d'Agriculture du Doubs
- la Chambre d'Agriculture du Jura
- le Parc Naturel Régional du Haut-Jura (PNRHJ)

Afin de s'assurer de la cohérence de nos projets agro-environnementaux et de la compatibilité des mesures proposées, il y a eu une prise de contact entre opérateurs potentiels.

A été convenu avec la Chambre d'Agriculture du Doubs que les types de mesures seraient répartis entre les opérateurs : le SMMAHHD propose dans son PAEC des mesures unitaires et la Chambre propose éventuellement des mesures systèmes.

Il n'y a pas de chevauchement de PAEC avec la Chambre d'Agriculture du Jura qui ne propose pas de PAEC pour 2015.

La commune de Malpas était potentiellement dans le PAEC du SMMAHHD et du PNRHJ car la commune est recoupée par deux sites Natura 2000 différents, respectivement « Lac et tourbières de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin » et « Vallons de la Drésine et de la Bonavette ». A été convenu entre les deux opérateurs que l'animation agro-environnementale sur la commune de Malpas ne serait assurée que par le SMMAHHD.

3. Diagnostic de territoire

3.1. Eléments généraux

3.1.1. Périmètre du territoire retenu

Les limites géographiques du PAEC du SMMAHD correspondent aux communes appartenant aux trois sites Natura 2000 (cf. Annexe 2).

Bannans	Dompierre les tilleuls	Oye et Pallet
Bief du Fourg	Les Fourgs	La Planée
Bonnevaux	Frasne	Rivière-Drueon
Bouverans	Granges-Narboz	Sainte Colombe
Bulle	Houtaud	Vaux et Chantegrue
Chaffois	Malpas	
La Cluse et Mijoux	Mignovillard	

Taille de territoire du PAEC prévu par le SMMAHD	
en ha totaux	en ha agricoles
33 060	13 894

3.1.2. Zonages administratifs

Le périmètre du territoire retenu recoupe deux départements : 17 communes dans le Doubs et 2 communes dans le Jura. Les communes du territoire du PAEC appartiennent à 4 communautés de communes différentes : Frasne-Drueon, Mont d'or et deux lacs et Larmont pour le Doubs, ainsi que le plateau de Nozeroy pour le Jura. Le territoire est également limitrophe avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura (cf. Annexe 2).

3.1.3. Contexte abiotique général

Climat :

Le territoire retenu appartient à l'aire biogéographique continentale. Le climat y est considéré comme semi-continentale dégradé. Le caractère continental tempéré induit une large amplitude thermique annuelle avec des étés chauds et orageux et des hivers rigoureux (température moyenne = 7,5°C). Des influences montagnardes et océaniques modifient le régime des températures et des pluies. Des expositions plein sud expliquent le caractère xérique de certaines végétations.

Géologie :

Le territoire du PAEC est situé dans la Haute-Chaîne du Jura, sur le deuxième plateau du Jura au niveau des premiers plis serrés du faisceau helvétique. Le territoire est marqué par une alternance entre anticlinaux et synclinaux, rigoureusement parallèles, orientés Nord-Est/Sud-Ouest et parcouru de failles et chevauchements (le décrochement de Pontarlier, la cluse de Joux). Les synclinaux, notamment au niveau de la vallée du Drueon et du site de Malpas, au sous-sol calcaire, sont encombrés de matériel morainique calcaire provenant des différentes glaciations successives.

Hydrologie :

Des milieux humides (lac, tourbières, etc.) se sont installés sur les dépôts glaciaires où alternent des couches plus ou moins imperméables. La nature karstique du sous-sol favorise également l'infiltration rapide des eaux et leur résurgence en des sources qui drainent de larges territoires.

Topographie :

Le territoire appartient dans son ensemble à l'étage montagnard mais présente une topographie assez variée avec des altitudes allant de 808 m sur la commune d'Houtaud à 1198 m sur la commune de la Cluse et Mijoux (la roche Sarrasine). Il existe également une topographie de petite échelle constituée de nombreux accidents de relief et de l'histoire géologique comme les moraines glaciaires.

Les pentes séparant les corniches rocheuses des plateaux des fonds de vallées peuvent être assez abruptes avec des dénivellations de 50% (26°) dans certains secteurs.

Pédologie :

Le climat, la géologie et la topographie conditionnent la pédologie du territoire. Une étude pédologique réalisée sur les prairies de fauche de montagne sur le site Natura 2000 du bassin du Dugeon a permis de caractériser des sols calcaires superficiels, pour certains issus de moraine, ainsi que des sols modérément à très fortement hydromorphes. Ces caractéristiques pédologiques définissent les spécificités agronomiques du territoire.

3.1.4. Captages d'alimentation en eau potable

Tableau 1 : Liste des captages sur le territoire du PAEC et état des procédures de protection (CG25, 2014)

Commune d'implantation	Nom du captage	Procédure
Bannans	Tourbières Champs Guidevaux	terminée
Bief du Fourg	Pas d'information. Commune située sur le département du Jura	
Bonnevaux	Combe Levier, Baudry 1	en cours
Bouverans	Martinet, Baudry 2	en cours
Bulle	pas de captage. Alimenté par le SIE Vau les Aigues	
Chaffois	pas de captage	
La Cluse et Mijoux	Petit Saint Bernard	abandonné
	La combe	abandonné
Dompierre les tilleuls	Pas de captage. Alimenté par le SIE Vau les Aigues	
Les Fourgs	Vourbey	terminée
Frasne	Puits ancien et Puits nouveau / SIE Vau les Aigues	terminées
Granges-Narboz	Granges Dessous	en voie d'abandon
Houtaud	Houtaud sud/procédure suivie par CCL	en cours
Malpas	Pas de captage. Alimenté par le SIE des Tareaux	
Mignovillard	Pas d'information. Commune située sur le département du Jura	
Oye et Pallet	Friard	terminée
	Du Sault	abandonné
	Trebief	terminée
La Planée	Pas de captage. Alimenté par le SIE des Tareaux	
Rivière-Dugeon	Pas de captage. Alimenté par le SIE Vau les Aigues	
Sainte-Colombe	Loitière	en voie d'abandon
Vaux et Chantegrue	La clusette	en cours
	Captage de la Planée	en voie d'abandon

Le territoire ne comporte pas de captage prioritaire au sens du SDAGE.

3.1.5. Zonages spécifiques (AOC, AOP, IGP, ...)

Le territoire retenu est concerné par les AOP/AOC Comté, Morbier et Mont d'Or. A ce titre, la mesure « système herbe » n'est pas prioritaire sur ce territoire.

3.1.6. Risque d'inondation

Les communes de la Cluse et Mijoux et d'Oye et Pallet font parties du Plan de Prévention des Risques d'Inondation « Doubs amont : secteur 1 » qui est actuellement en cours d'élaboration.

3.2. Eléments d'ordre agricole

3.2.1. Type d'exploitations concernées

L'agriculture sur le territoire retenu est une agriculture de montagne, et se caractérise essentiellement par l'élevage bovin à des fins de production laitière à haute valeur ajoutée, grâce à la transformation en fromages d'appellation d'origine contrôlée comme le Comté et le Mont d'Or. Cette pratique se traduit dans le paysage par la place importante réservée aux pâturages et aux prairies de fauche nécessaires à l'alimentation des Montbéliardes, race bovine dédiée à ces productions. Un exploitant en agriculture biologique installé en élevage ovins et porcins exerce également en partie son activité sur le territoire du PAEC.

314 exploitations agricoles occupent environ 14 000 ha de Surface Agricole Utile, soit 43% de la surface des territoires communaux du PAEC.

Tableau 2 : Caractéristiques agricoles des communes retenues pour le PAEC (sources : RGA 2010 et Déclaration PAC)

Communes	Nombre d'exploitants en 2014	SAU totale (ha)	UGB	UGB/ha
Bannans	26	843	916	1,09
Bief du Fourg	4 + 1 groupement pastoral	556	556	1,00
Bonnevaux	8	379	477	1,26
Bouverans	8	784	1289	1,64
Bulle	27	826	562	0,68
Chaffois	24	839	1039	1,24
La Cluse et Mijoux	28	830	586	0,71
Dompierre les tilleuls	25	839	852	1,02
Les Fourgs	23	1264	1387	1,10
Frasne	25	1468	2012	1,37
Granges Narboz	9	559	599	1,07
Houtaud	20	359	257	0,72
Malpas	15	224	220	0,98
Mignovillard	17 + 3 groupements pastoraux	1820	1682	0,92
Oye et Pallet	9	375	580	1,55
La Planée	12	368	475	1,29
La Rivière-Drugeon	18	903	1444	1,60
Sainte Colombe	5	311	476	1,53
Vaux et Chantegrue	7	347	406	1,17
Totaux	310 + 4 groupements pastoraux	13 894	15 815	1,14

Ces données concernent les territoires des communes dans leur intégralité et non la part uniquement dans les sites Natura 2000.

Les exploitations agricoles potentiellement concernées ont leur siège d'exploitation sur les deux départements de dépôts du PAEC.

3.2.2. Enjeux identifiés au sein du territoire concerné

De par les pratiques qui s'intensifient dans le contexte spécial du territoire, les enjeux écologiques et agricoles sont souvent en rapport étroit. La mécanisation et son cortège de remembrements et de rationalisation de l'espace ont quelque peu modifié la toile de fond de ce qui est potentiellement une symbiose subtile entre nature et agriculture. La régression du réseau de haie, l'intensification des pratiques et le drainage, notamment, ont émaillé l'histoire des sites et peuvent, en certains points et selon certaines modalités, grever la richesse écologique du site.

D'autre part, il convient de souligner la particularité des parcelles agricoles qui sont le plus souvent au cœur d'espace à haute valeur écologique, zones humides en particulier, par une forte imbrication des habitats que l'on peut qualifier de répartition en mosaïques. L'interaction de l'activité agricole sur les habitats naturels est donc très forte, et mobilise les exploitants.

3.2.3. Structuration des filières

Les agriculteurs de la zone sont représentés par les 3 filières professionnelles de production AOP, liées par une histoire et une culture :

- la Filière Comté est soudée dans une communauté de destin économique. Le Comté contribue très largement à l'essor économique de la zone et plus généralement du Massif jurassien. Les indispensables fonctions de promotion, de défense des intérêts de la filière, d'animation, de recherche... sont assurées par le CIGC (Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté). Cette entité collective est à la fois porte-parole et trait d'union entre les partenaires de la filière et son environnement économique, administratif, politique ou scientifique.

- la Filière Mont d'Or : Dans la zone délimitée pour l'appellation, ils sont 480 à élever des vaches laitières dans le plus grand respect de la tradition. Chaque jour, ils fournissent leur lait à des coopératives, à des artisans fromagers privés. Ces fromageries ont la responsabilité de la fabrication et de l'affinage du Mont d'Or jusqu'à sa commercialisation. En 2011, on dénombre 11 fabricants de Mont d'Or. Cette production est en constante hausse chaque année (4 300 tonnes en 2010). Les acteurs de la filière sont réunis à travers le Syndicat Interprofessionnel de défense du fromage Mont d'Or. Son action s'articule autour de trois grandes missions. La première repose sur la production. Viennent ensuite la veille sanitaire, traçabilité, contrôle des ateliers de production.

- La Filière Morbier : les professionnels du Morbier (producteurs, fromagers et affineurs) se sont regroupés au sein du Syndicat Interprofessionnel du Morbier afin de mieux défendre et valoriser leur produit. Ensemble, ils travaillent dans plusieurs domaines:

- L'amélioration permanente de la qualité de Morbier ;
- La promotion du Morbier ;
- La protection juridique du Morbier en tant qu'Appellation d'Origine.

3.2.4. MAE proposées et/ou contractualisées les années précédentes, bilan et suite envisagée

Tableau 3 : Bilan des engagements 2009-2013 MAET Drugeon

Appellation mesure	Coût/ha	Nb exploitants/mesure	S engagée ha
fauche humide 15/07	250	5	7
fauche humide 15/07	250	11	38,74
fauche humide 15/07	250	1	8,57
fauche humide 15/07	250	7	18,45
fauche humide 15/07	250	3	17,43
TOTAL FH1		27	90,19
prairie râle des genêts 02/08	236	1	0,75
prairie râle des genêts 02/08	236	1	0,91
prairie râle des genêts 02/08	236	0	0
TOTAL RA1		2	1,66
prairie râle des genêts 16/08	299	0	
prairie râle des genêts 16/08	299	1	3,85
prairie râle des genêts 16/08	299	1	4,2
prairie râle des genêts 16/08	299	4	7,21
TOTAL RA2		6	15,26
fauche montagne 01/07	227	10	37,71
fauche montagne 01/07	227	17	143,44
fauche montagne 01/07	227	2	9
fauche montagne 01/07	227	4	29,25
TOTAL PF1		33	219,4
prairies pâturées	126	7	71,77
prairies pâturées	126	11	251,2
prairies pâturées	126	2	31,83
prairies pâturées	126	4	150,54
prairies pâturées	126	4	93,31
TOTAL PP1		28	598,65

prairies pâturées EC	107	3	169,44
prairies pâturées EC	107	1	56,65
prairies pâturées EC	107	1	3
TOTAL PP2		5	229,09

Les mesures contractualisées en 2012-2013 ont été contractualisées avec une clause de révision. Les surfaces contractualisées dans le site Natura 2000 « Bassin du Dugeon » sont donc très importantes, ce qui peut être analysé comme, d'une part, la résultante d'un effort d'information-sensibilisation depuis 14 ans sur ce bassin versant et comme d'autre part une forte volonté locale. Les mesures agri-environnementales existent sur le bassin du Dugeon depuis 1994, avec les premières opérations locales agri-environnementales, qui étaient liées à l'époque en partie au programme européen LIFE « restauration des zones humides du bassin du Dugeon » (1993-1997). Depuis cette première opération, les programmes se sont succédés sans jamais s'interrompre, créant ainsi une dynamique et une vraie structuration du territoire agricole autour de la thématique « zones humides ».

3.3. Eléments d'ordre environnemental

3.3.1. Inventaire des enjeux identifiés au sein du territoire proposé

Le SMMAH D est en mesure de proposer un projet agro-environnemental et climatique dont les enjeux sont ciblés sur les 3 sites Natura dont il assure l'animation. Deux grands enjeux ont été identifiés sur le territoire du PAEC :

- L'enjeu biodiversité, d'une part sur les habitats d'intérêt communautaire ou régional, d'autre part sur les espaces à enjeux forts de biodiversité.
- L'enjeu de qualité de l'eau, notamment à travers les problématiques d'eutrophisation.

Ont donc été retenus les 4 enjeux suivants :

- Les habitats de zones humides et la qualité de l'eau
- Les zones à Rôle des genêts
- Les habitats de pelouses sèches
- Les prairies de fauche de montagne

(cf. Annexes 4 à 7)

Tableau 4 : Zones à enjeu sur le territoire du PAEC et synthèse de leurs caractéristiques

Zone à enjeu		Zones humides et qualité de l'eau	Rôle des genêts	Pelouses sèches	Prairies de fauche de montagne
Surface (ha)		907	1662	530	1603
Menaces-Risques		Intensification ou abandon et embroussaillage Fauche précoce	Intensification et fauche précoce	Intensification ou abandon et embroussaillage	Intensification et fauche précoce
Enjeux		Biodiversité et qualité de l'eau	Biodiversité	Biodiversité	Biodiversité
Habitats à enjeu	Habitats d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Tourbières basses alcalines (7230) • Prairies humides (6410) • Mégaphorbiaies (6430) 	/	• Pelouses sèches (6210)	• Prairie de fauche de montagne (6520)
	Habitats d'intérêt régional	<ul style="list-style-type: none"> • Prairies humides de montagne 	/	/	/
Espèces à enjeu	Espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle des genêts (122) • Vanneau huppé (142) • Courlis cendré (160) • Bécassine des marais (153) • Cuivré de la bistorte (4038) • Marouette ponctuée (119) 	• Rôle des genêts (122)	• Damier de la succise (1065)	• Rôle des genêts (122)
	Espèces protégées au niveau national et régional	<ul style="list-style-type: none"> • Fadet des tourbières (N) • Sénéçon des marais (R) • Oeillet superbe (N) • Polémoine bleue (N) • Fritillaire pintade (R) • Pédiculaire (R) • Calamagrostide droite (R) • Stellaire des marais (R) • Knautia godetti (r) • Géranium des marais (R) 	/	<ul style="list-style-type: none"> • Azuré de la croisette (N) • Apollon (N) • Ophrys abeille (R) 	<ul style="list-style-type: none"> • Tarier des prés (N) • Alouette lulu (R) • Alouette des champs (R) • Gagée jaune (N)
	Espèces à PNA	• Pie-grièche grise	• Rôle des genêts	• Pie-grièche grise	• Pie-grièche grise

3.3.2. Inventaires et mesures de protection existantes sur le territoire

Tableau 5 : Inventaires et mesures de protection existants sur le territoire

Type de zonage	Dénomination du site	Surface en ha
Site RAMSAR	Bassin du Dugeon	5 988,25
Site Natura 2000	Bassin du Dugeon (FR4301280 / FR4310112)	6704
	Lac et tourbières de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin (FR4301284)	154
	Complexe de la Cluse et Mijoux (FR4301299)	819
	Vallons de la Drésine et de la Bonnavette (FR4301283)	-
ZICO	Bassin du Dugeon : Pontarlier-Frasne (n°FC01)	12 500
APPB	Protection des corniches calcaires du département du Doubs	1814,21
	Protection de biotope sur le lac de Saint-Point	127
	Protection de biotope du bassin du Dugeon	2 935
	<i>Protection des biotopes à grand tétras</i>	653,88
	<i>Protection de biotope de l'écrevisse à pattes blanches et des espèces patrimoniales associées</i>	
RNR	Tourbières de Frasnè-Bouverans	292
	La Seigne des Barbouillons	35
PNA	PNA en faveur des Odonates (18 espèces) (2010-2015)	
	PNA en faveur du Liparis de Loesel (2010-2014)	
	PNA Saxifrage œil-de-bouc (2012-2016)	
	PNA Maculinea (2011-2015)	
	PNA Râle des genêts	
	PNA Milan royal	
ZNIEFF de type 2	Montagne du Laveron	3513
	Bassin du Dugeon	6 632
	<i>Forêts de Mignovillard, du Prince et de la Haute-Joue</i>	10 476
	<i>Mont de l'Herba et Joux de la bécasse</i>	2006
ZNIEFF de type 1	Ruisseau de la Morte et tourbière de Frambourg	85
	Plaine du Doubs entre Saint Point et Pontarlier	143
	Roche sarrazine et tourbière de Montpetot	27
	Lac Saint-Point et zones humides environnantes	536
	Fort Mahler et coteau sur la RD 67	198
	Le Gérot et les angles	53
	La fauconnière	89
	Lac, tourbière et zones humides de Malpas	88
	Bief Belin, ruisseau du saut et zones humides associées	216
	Tourbière de Vaux-et-Chantegrue et Bief Belin	72
	Zones humides de Vau les Aigues à la Loitière	396
	Zones humides entre Chaffois, Houtaud, Granges-Narboz et Sainte-Colombe	1 154
	Bois du Forbonnet et tourbière vivante de Frasnè	343
	L'entonnoir, zones humides du Dugeon et Cote de la Feuillée	594
	Grand étang de Frasnè	182
	Tourbière et prairie de la ferme du Forbonnet	46
	Haute vallée du Dugeon et Pré Vaillon	46
	Zones Humides et prairies sèches entre les Granges-Narboz et Sainte-Colombe	287
	Ensemble des marais entre Bouverans, Dompierre-les-Tilleuls et Frasnè	720
	Etang de la Rivière-Dugeon et zones humides	65
	Petit étang de Frasnè et les Vaudins	105
	La grande Seigne et les Vespries	233
	Tourbières de la Seigne des Barbouillons et les Palus	94
<i>Ruisseau et marais de la Bonnavette</i>	232	

	<i>Tourbière du bois des Placettes</i>	4
	<i>Tourbière de la combe du Voirnon</i>	8
	<i>Vallon du Martinet au bas des clos</i>	7
	<i>Bois de Chaule</i>	387
	<i>Forêts de Combe noire, du Prince et du Chalet</i>	1 849
ENS	Pelouses du Fort Mahler	123,5
	Zones humides du Château de Joux	46
	Lac, tourbière et zones humides de Malpas	229
	Lac de Bouverans	274
	Bois de la montagne du Laveron	539
	<i>Zones humides de la Bonnavette</i>	107
	<i>Tourbières du bois des Placettes</i>	64

Zonage non concerné par un site Natura 2000

(cf. Annexe 3)

Tableau 6 : Sites inscrits et sites classés

Type de zonage	Dénomination du site	Surface en ha
Sites et paysages remarquables	Haute Vallée du Doubs	-
Sites naturels inscrits	Montagne du Larmont à la Cluse et Mijoux	2162
	Lac Saint Point aux Grangettes	1019
	Tourbière et marais de l'Écoullans à Bouverans	56
	Tourbière de Frasne	267
Sites classés	<i>Ruisseau et vallée de la Fontaine ronde aux Hôpitaux-Vieux</i>	150

Zonage non concerné par un site Natura 2000

3.3.3. Programme de mesures du SDAGE, SAGE

L'ensemble du territoire retenu (exceptées les communes sur le département du Jura) est intégré au périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) « Rhône-Méditerranée-Corse » 2010-2015, et plus particulièrement au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Haut-Doubs ~ Haute-Loue (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable révisé en mai 2013).

Les deux grands enjeux du SAGE sont :

- le rétablissement du bon fonctionnement des milieux aquatiques
- la gestion durable de la ressource en eau, en quantité et en qualité

Afin de répondre à ces enjeux, le SAGE a fixé une arborescence d'objectifs et sous-objectifs :

Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux naturels liés à l'eau

- A1. Améliorer la prise en compte des zones humides en amont des projets
- A2. Protéger, entretenir et gérer les cours d'eau et zones humides
- A3. Restaurer les cours d'eau et zones humides
- A4. Agir pour le rétablissement de la continuité écologique et pour l'amélioration des conditions d'écoulement
- A5. Affiner la connaissance des milieux pour mieux évaluer l'action

Objectif B : Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau, en tenant compte des besoins du milieu

- B1. Adopter des objectifs quantitatifs pour une gestion équilibrée de la ressource
- B2. Etablir et adopter des règles de partage de la ressource
- B3. Encourager les économies d'eau
- B4. Améliorer la gestion des crises de sécheresse
- B5. Evaluer la ressource en eau et les besoins
- B6. Sécuriser l'approvisionnement en eau potable actuel et futur

Objectif C : Préserver et reconquérir une qualité d'eau compatible avec les besoins d'un milieu exigeant

- C1 : Améliorer l'assainissement des collectivités et des entreprises agro-alimentaires
- C2 : Réduire les pollutions liées à l'élevage

- C3 : Réduire l'utilisation des pesticides en zone agricole et non agricole
 - C4 : Réduire les rejets de micropolluants issus des artisanats et industries
 - C5 : Réduire les pollutions liées à l'industrie du bois
 - C6 : Limiter le transfert de polluants par les sites pollués et par les eaux de ruissellement
 - C7 : Améliorer la connaissance sur les toxiques
 - C8 : Privilégier la préservation à la source
- Objectif D : Assurer la qualité de l'eau utilisée pour la production d'eau potable
- D1 : Poursuivre et renforcer la protection des points de captage
 - D2 : Anticiper l'avenir en identifiant et en protégeant les ressources majeures pour l'AEP
- Objectif E : Faciliter la mise en œuvre du SAGE
- E1 : Améliorer la communication autour du SAGE
 - E2 : Renforcer le rôle de la CLE et assurer une cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
 - E3 : Accompagner les collectivités dans leurs missions
- Objectif F : Accompagner le développement des sports de loisirs liés à l'eau dans le respect du milieu
- F1 : Préserver les milieux par une adaptation des pratiques de loisirs liées à l'eau
 - F2 : Favoriser le développement des pratiques de loisirs liées à l'eau

3.3.4. Programme européen LIFE des tourbières du Jura

Les 3 sites Natura 2000, « Bassin du Drugeon », « Complexe de la Cluse et Mijoux », « Lac et tourbières de Malpas » sont intégrés dans le nouveau programme européen LIFE de restauration hydraulique des tourbières. Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs est bénéficiaire associé dans ce programme de 8,4 M€ pour la période 2014-2019. Il prévoit des travaux de restauration hydraulique des tourbières et des petits ruissellements en marais, pour réhumidifier les zones impactées.

La Commission européenne investit de façon importante sur ce territoire et le programme agri-environnemental est donc complémentaire et cohérent sur cet engagement financier de l'Europe.

3.3.5. Plans de gestion existants

Le territoire du PAEC est couvert par différents niveaux de labellisation (cf 3.3.2) qui font l'objet, pour certains de plans de gestion :

- La Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasné-Bouverans, validée le 14 février 2014, a bénéficié d'un plan de gestion sur la période 2003-2007 (sous son ancien statut de Réserve Naturelle Volontaire des Tourbières de Frasné), non renouvelé à ce jour en raison de la demande de nouvel agrément en RNR obtenu en 2014. Une fois le nouveau gestionnaire désigné (échéance 2015), un plan de gestion devra être rédigé dans les 2 ans, à savoir dans la période 2016-2017. La SAU dans la RNR est répartie sur les communes de Bouverans et Frasné et couvre 79.8 hectares.
- Le site Espace Naturel Sensible du Département « lac de Bouverans et marais du Varot » agréé en 2007, dans le cadre des sites pilotes du Schéma départemental des ENS, bénéficie d'un plan de gestion pour la période 2009-2013, à renouveler. Il intègre des prairies permanentes déclarées en SAU sur les territoires des communes de Bouverans et Bonnevaux.

3.3.6. Qualité des eaux souterraines et superficielles, disponibilité de la ressource hydrique

Sur le périmètre du SAGE, la nature calcaire du sous-sol favorise l'infiltration rapide des eaux et leur résurgence en des sources qui drainent de larges territoires. La quantité et la qualité des eaux est donc facilement influencée par les activités humaines, à travers l'accumulation de pressions qui, mêmes faibles ou lointaines, ne sont jamais sans effet.

A travers ce réseau karstique, les sous bassins versants du Drugeon, de la Loue et de l'Ain communiquent entre eux et peuvent influencer la qualité de leurs eaux.

Le SAGE fait état des masses d'eau naturelles en 2009 du sous bassin versant du Haut Doubs et du Dugeon.

Tableau 7 : Etat des masses d'eau superficielles en 2009 sur le territoire et en amont (PAGD, 2013)

Nom de la masse d'eau superficielle	Etat écologique	Niveau de confiance	Etat chimique	Niveau de confiance
Sous-bassin versant du Haut-Doubs				
Le Cébriot	bon	moyen	bon	moyen
Le Doubs (source / bief rouge)	moyen	moyen	bon	faible
Le Bief rouge	bon	moyen	bon	moyen
La Drésine	bon	moyen	bon	moyen
Lac de Remoray	médiocre	moyen	-	-
Le Doubs (Bief rouge / entrée Saint-Point)	bon	fort	bon	fort
Lac Saint-Point	moyen	faible	-	-
Le Doubs (sortie Saint-Point / amont Pontarlier)	bon	moyen	bon	moyen
Ruisseau de la fontaine ronde	bon	moyen	bon	moyen
Sous-bassin versant du Dugeon				
Le Dugeon	médiocre	moyen	pas bon	Fort
Le Bief rouget	bon	moyen	bon	moyen
Le ruisseau la raie du Lotaud	bon	moyen	bon	moyen
L'entonnoir	-	fort	bon	fort
L'étang de Frasne	médiocre	faible	-	-

L'état de l'ensemble des masses d'eau superficielles est assez nuancé. Les dégradations identifiées sont les pollutions agricoles, les substances dangereuses hors pesticides, les dégradations morphologiques, les déséquilibres quantitatifs, **l'eutrophisation excessive** ou encore le transport sédimentaire.

Tableau 8 : Etat des masses d'eau souterraines en 2009 sur le territoire (PAGD, 2013)

Nom de la masse d'eau souterraine	Etat quantitatif	Etat chimique
Calcaire jurassique chaîne du Jura – BV Doubs et Loue	bon	bon
Alluvions du Dugeon, nappe de l'Arlier	bon	bon

L'ensemble des masses d'eau souterraines recoupé par le territoire du PAEC sont en bon état chimique et quantitatif.

3.3.7. Zones vulnérables nitrates

Le territoire retenu ne correspond pas à une zone vulnérable au nitrate, comme définie dans la Directive Nitrate. Toutefois, le territoire est inclus dans la zone considérée **comme sensible aux pollutions et à l'eutrophisation**. Les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent, s'ils sont en cause d'un déséquilibre, être réduits.

3.3.8. Actions d'associations de protection de la nature

Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs a noué des partenariats avec différentes associations de protection de l'environnement, dans le cadre de programmes spécifiques :

- Programme National d'Action sur le Milan royal : une action partenariale avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) de Franche-Comté est conduite depuis 2010, pour assurer le suivi de la reproduction du Milan royal dans le bassin du Dugeon, accompagné d'un marquage et baguage des jeunes au nid et d'une vigilance particulière sur l'utilisation des traitements à la bromadiolone. Ce programme s'impose dans cette zone à enjeux forts pour le Milan royal, où le maintien de prairies permanentes et le non traitement sont garants de la conservation de l'espèce dans le bassin du Dugeon. Une aide ponctuelle de l'Association de Protection du Val du Dugeon (APVD) pour le repérage des nids est à souligner.

- Programme de protection rapprochée des nids de Courlis cendré et Vanneau huppé dans le cadre du site Natura 2000 du bassin du Dugeon : l'APVD est en appui du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs pour la recherche des couples, la mise en place des systèmes de mise en défens des nids, et la recherche de jeunes.
- Programme de lutte contre le solidage : le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs a organisé avec l'appui du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté, un plan de lutte contre le solidage, qui consiste à repérer, faucher et/ou arracher cette plante invasive, qui menace certains habitats humides et peut s'implanter en zone agricole. L'APVD, l'Association culturelle de Vuillecin et certaines Associations de Chasse, avec le support de la Fédération Départementale de chasse, agissent bénévolement pour mettre en œuvre concrètement ce plan de lutte.
- Le programme de suivi annuel des espèces ornithologiques patrimoniales prioritaires du site Natura 2000 du bassin du Dugeon est assuré par l'Association de la Réserve naturelle du lac de Remoray, en lien avec des bénévoles de l'APVD qui assurent une veille en particulier sur le Rôle des genêts dans les prairies de fauche et permettent d'agir rapidement auprès d'exploitants agricoles pour proposer des mesures contractuelles de retard de fauche compatibles avec la reproduction de l'espèce.

3.4. Eléments d'ordre économique

3.4.1. Filière de diversification existante / envisagée

La zone considérée n'est pas particulièrement diversifiée sur le plan de la production agricole, dans la mesure où la production laitière est une production à haute valeur ajoutée avec la production de fromages AOP.

Cependant, la plupart des agriculteurs se diversifient sur un peu de production de viande bovine, mais qui reste marginale par rapport à leur production principale. Il est à noter un producteur de moutons et cochons en agriculture biologique dont le siège d'exploitation est sur la commune de Pontarlier et une partie de l'exploitation sur la commune de La Cluse et Mijoux, en site Natura 2000.

3.4.2. Enjeu touristique identifié

Les territoires du PAEC sur le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs sont relativement différents bien qu'appartenant tous au territoire du Haut-Doubs :

- La vallée du Dugeon est une vaste zone humide, au paysage de plaines et de coteaux, dans laquelle la Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Dugeon a valorisé les zones humides par l'aménagement de sentiers (sentier des tourbières de Frasne : 16 000 visiteurs/an), de belvédères (lac de Bouverans, Chaffois, méandres du Dugeon), d'observatoire ornithologique, pour la promotion touristique de son territoire à travers ses milieux naturels.
- La Cluse et Mijoux et la vallée du Doubs : cette zone contraste entre son fond de vallée humide de la plaine alluviale du Doubs jusqu'à Oye et Pallet et les anticlinaux calcaires du Château de Joux et du Fort Mahler. La valorisation touristique est importante dans le secteur de ces zones calcaires, par le château de Joux et le Fort Mahler, où des sentiers sont aménagés et cheminent sur les pelouses calcaires exploitées par les agriculteurs. La proximité de la ville de Pontarlier rend ces sentiers très fréquentés.
- Le site de Malpas ne présente pas de valorisation touristique, le lac étant privé. Seul un sentier pédestre traverse la zone. Le développement touristique est plus tourné vers le lac Saint-Point à seulement quelques kilomètres.

3.4.3. Activités spécifiques du territoire

Les activités spécifiques du territoire sont exclusivement orientées vers la production fromagère : il reste sur la zone du PAEC 7 ateliers de fabrication de fromages : Frasne, La Rivière Dugeon, Bouverans, 2 à Bannans, Bief du Fourg, Les Granges-Narboz. Il est à noter que l'unité de production de Bannans, la coopérative des Monts de Joux, fait partie des plus grosses unités de production du département.

4. Stratégie du PAEC

4.1. Liste des MAEC proposées à la contractualisation

Quatre enjeux ont été identifiés sur le territoire du PAEC. Dans un but de restauration de la qualité de l'eau d'une part et de conservation de l'état des habitats et des espèces d'autre part et au vu des menaces qu'ils encourent (intensification, abandon et embroussaillage ou fauche précoce), les mesures préconisées concernent principalement les pratiques de fauche, de pâturage, de fertilisation et de réouverture des milieux.

Enjeux	Mesures	Code EU	Pratiques	Coût en €/ha/an
Zone humide et qualité de l'eau	*MAEC_1	HERBE_06 HERBE_01	Fauche après le 15/07 Enregistrement pratiques	197,36
	MAEC_2	HERBE_03 HERBE_06 HERBE_01	Absence totale de fertilisation Fauche après le 15/07 Enregistrement pratiques	226,61
	*MAEC_3	HERBE_04 HERBE_01	Ajustement du pâturage Enregistrement pratiques	75,44
	MAEC_4	HERBE_03 HERBE_04 HERBE_01	Absence de fertilisation Ajustement du pâturage Enregistrement pratiques	158,24
Rôle des genêts	*MAEC_5	HERBE_06 HERBE_01	Fauche après le 01/08 Enregistrement pratiques	176,96
	*MAEC_6	HERBE_06 HERBE_01	Fauche après le 15/08 Enregistrement pratiques	222,86
Pelouse sèche	MAEC_7	HERBE_09 HERBE_03 HERBE_01	Gestion pastorale Absence de fertilisation Enregistrement pratiques	92,84
	*MAEC_8	HERBE_09 HERBE_01	Gestion pastorale Enregistrement des pratiques	75,44
	MAEC_9	OUVERT_01	Ouverture milieu en déprise	237
	MAEC_10	OUVERT_02	Maintien ouverture milieu en déprise	95,42
Prairie de fauche de montagne	MAEC_11	HERBE_03 HERBE_06 HERBE_01	Absence totale de fertilisation Fauche après le 01/07 Enregistrement pratiques	197,86
	MAEC_12	HERBE_06 HERBE_01	Fauche après le 01/07 Enregistrement pratiques	125,96

Les MAEC_1, MAEC_3, MAEC_5, MAEC_6 et MAEC_8 concernent spécifiquement la zone APPB Bassin du Drugeon où la fertilisation est interdite réglementairement. La MAEC 12 concerne spécifiquement le bassin du Drugeon.
(cf. Annexes 8 à 11 et Annexe 13)

4.2. L'animation et les travaux de mise en synergie

L'agriculture est une activité structurante du territoire, elle conditionne les paysages et l'occupation du sol. L'animation des territoires doit donc obligatoirement se tourner vers cette activité qui occupe plus du 1/3 des sites Natura 2000.

Comme indiqué précédemment, il existe un historique assez ancien sur le bassin du Drugeon d'animation agro-environnementale (programme LIFE 1994), qui s'est mis en place et a perduré grâce aux programmes environnementaux (LIFE puis Natura 2000).

Il est donc prévu de poursuivre l'animation agro-environnementale dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000, qui montre une cohérence dans les actions :

- Mise en place de programmes de restauration de zones humides en priorité dans les sites Natura 2000, programme Life tourbières, la RNR Frasnè-Bouverans, les sites ENS (marais du Varot et lac de Bouverans, la Cluse, Malpas)
- Cohérence avec les travaux de restauration de cours d'eau en lien avec les zones humides (Drugeon, Life tourbières, restauration de la Morte,...)

- Cohérence avec les programmes d'ouverture au public à vocation touristique sur les zones humides (belvédère du marais du Varot, observatoire ornithologique de l'étang de la Rivière Drugeon, sentiers des tourbières de Frasne,...)
- Mise en œuvre des MAEC en lien avec la problématique « eau » (zones humides et milieux aquatiques), en cohérence avec les autres programmes historiques.

4.3. Les zones à enjeux prioritaires identifiées dans le périmètre du PAEC

Quatre niveaux de priorité ont été donnés aux quatre enjeux identifiés à l'échelle du périmètre du PAEC.

Niveau de priorité	Zones et enjeux	MAEC correspondantes	Surface (ha)
Priorité 1	Zone APPB Drugeon dans le site international Ramsar contenant : ⇒ Zones humides ⇒ Râle des genêts ⇒ Pelouses sèches ⇒ Prairies de fauche de montagne Site Natura de la Cluse	⇒ MAEC_1 et MAEC_3 ⇒ MAEC_5 et MAEC_6 ⇒ MAEC_8 et MAEC_10 ⇒ MAEC_12 ⇒ MAEC_9	1318 ha
Priorité 2	Enjeu « Zone humide hors APB »	MAEC_2 MAEC_4	54 ha
Priorité 3	Enjeu « Pelouse sèche hors APB »	MAEC_7	52 ha
Priorité 4	Enjeu « Prairie de fauche de montagne »	MAEC_11 et MAEC_12	298 ha

Priorité 1 :

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur l'ensemble de la vallée du Drugeon est la zone prioritaire d'une part car il s'agit d'une zone écologiquement sensible et d'autre part car une réglementation particulière y est appliquée. En effet, la fertilisation est interdite sur la zone APPB et ne permet donc pas de proposer des mesures d'aide à la suppression de fertilisation depuis 2004, elles y sont imposées. Par conséquent, d'autres mesures de gestion doivent aider les agriculteurs à mieux gérer ces espaces fragiles.

Qui plus est, l'APPB Bassin du Drugeon est lui-même intégralement dans le site international de la convention sur les zones humides Ramsar, pour lequel l'Etat français s'est engagé à une utilisation rationnelle de ces zones humides et des milieux associés.

Par ailleurs, les agriculteurs du bassin du Drugeon se sont engagés dans les MAE depuis le premier programme européen LIFE en 1994.

Au vu de la biodiversité remarquable qu'elles accueillent et leur degré d'enrichissement, les pelouses sèches du site Natura 2000 de la Cluse et Mijoux sont également considérées comme prioritaires, bien qu'en dehors de la zone APPB.

Cette priorité 1 représente une très grosse surface à engager, sur laquelle il est bien difficile de remettre une hiérarchie dans la mesure où ces enjeux sont contractualisés depuis 20 ans sur le bassin du Drugeon et l'Etat y a ajouté un niveau de protection supplémentaire en 2004 avec l'APPB.

Priorité 2 :

Au vu des zonages liés aux milieux humides (site Ramsar, site Natura 2000, ...) et au vu des enjeux liés à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le périmètre du SAGE Haut-Doubs ~ Haute-Loue, les habitats des zones humides représentent globalement une seconde priorité majeure de conservation sur le territoire du PAEC, hors APPB Drugeon.

Priorité 3 :

En dehors de la zone prioritaire APPB Drugeon, les pelouses sèches constituent un troisième enjeu majeur de biodiversité à l'échelle des 3 sites Natura sans en constituer le coeur, sur lesquelles les mesures d'aide à l'entretien par pâturage garantissent l'ouverture du milieu.

Priorité 4 :

Les prairies de fauche de montagne, bien que constituant la masse surfacique du bassin du Drugeon et des secteurs non négligeables des 2 autres sites Natura 2000, seront difficilement impactées par les MAEC, comme en a témoigné la période 1997-2013 sur le bassin du Drugeon. En

effet, ces surfaces constituent l'enjeu économique des exploitations par le rendement fourrager qu'elles produisent. De plus, comme l'a montré l'étude agro-pédo-écologique sur la commune de Bouverans, d'autres stratégies liées à l'extensification plus globale des exploitations doivent être trouvées pour à la fois convaincre les agriculteurs de changer de pratique, mais aussi d'avoir un résultat sur la biodiversité. Quelques secteurs peuvent toutefois être maintenus en bon état par les MAEC 11 et 12.
(cf. Annexe 12)

4.4. Les actions complémentaires à mobiliser

Les mesures proposées agissent en faveur de la biodiversité de certains habitats en priorité (zones humides et pelouses sèches) et de certaines espèces (oiseaux des zones humides). Elles ne répondent qu'imparfaitement à des enjeux sur d'autres espèces et habitats, en particulier des prairies de fauche mais aussi des prairies pâturées :

- Un programme annuel de protection de la nidification du Courlis cendré et du Vanneau huppé est mis en place depuis 2011, afin de protéger les nids de ces espèces, notamment vis-à-vis des prédateurs terrestres, mais aussi vis-à-vis des pratiques agricoles précoces ou incompatibles avec les nichées (fauche, pâture, hersage). Le programme est financé par le site Natura 2000 et permet de financer ponctuellement des retards de fauche sur les sites concernés.
- Une réflexion agro-écologique pour la restauration de la biodiversité des prairies de fauche de montagne : suite au constat de dégradation de la qualité floristique des prairies de fauche (cartographie des habitats floristiques, CBNFC 2010) mais aussi d'une entomofaune réduite (en particulier les papillons), une étude agronomique-pédologique-économique-écologique a été mise en place sur le territoire agricole de la commune de Bouverans. Les résultats de cette étude conduisent à de nouvelles réflexions agro-écologiques, des actions de formations des agriculteurs sur la flore, la pédologie, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Doubs, la DDT, le GRAPE, le CBNFC et le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs, qui mobilisent le monde agricole sur des actions concrètes agronomiques et écologiques. Ces réflexions pourraient déboucher sur un appel à projet agro-écologique concernant les prairies de fauche de montagne.

4.5. Les objectifs de contractualisation

Tenant compte à la fois du terme des contrats engagés jusqu'en 2014 sur le bassin du Dugeon et de l'historique de 20 ans de contractualisation de MAE sur le bassin du Dugeon, la demande de renouvellement de contrat risque d'être très élevée dès 2015 sur le PAEC. Compte-tenu de l'expérience d'animation, le SMMAHHD table sur environ 70 agriculteurs qui pourront contractualiser dès la première année, ce qui revient à couvrir la priorité 1, si le budget est alimenté en conséquence.

Cela suppose un effort d'animation supplémentaire par rapport aux autres années, pendant lesquelles un maximum de 30 exploitants contractualisait, car le dispositif est monté en puissance progressivement. En 2015, tous les anciens contrats sont renouvelables, donc l'attente est plus grande. De plus, les 3 sites Natura 2000 disposent maintenant de 2 chargées de mission au lieu d'une seule pour le site unique du Dugeon les années précédentes.

4.6. Les articulations envisagées avec les autres actions de développement local

Comme indiqué au 4.3, l'historique des programmes sur le bassin du Dugeon et la poursuite à travers le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs sur un plus grand territoire garantissent la cohérence des différentes actions dans la stratégie de territoire.

Tableau 9 : Tableau de synthèse de la stratégie du PAEC du SMMAHD

Enjeux	Priorité	Zonage	Mesures	Code EU	Pratiques	Coût (€/ha/an)
Zone humide et qualité de l'eau	1	APPB Drugeon	MAEC_1	HERBE_06 HERBE_01	Fauche après le 15/07 Enregistrement pratiques	197,36
	2	Site Natura La Cluse-Malpas	MAEC_2	HERBE_03 HERBE_06 HERBE_01	Absence totale de fertilisation Fauche après le 15/7 Enregistrement pratiques	226,61
	1	APPB Drugeon	MAEC_3	HERBE_04 HERBE_01	Ajustement du pâturage Enregistrement pratiques	75,44
	2	Site Natura La Cluse-Malpas	MAEC_4	HERBE_03 HERBE_04 HERBE_01	Absence de fertilisation Ajustement du pâturage Enregistrement pratiques	158,24
Rôle des genêts	1	APPB Drugeon + Espèce à PNA	MAEC_5	Herbe_06 HERBE_01	Fauche après le 01/8 Enregistrement pratiques	176,96
			MAEC_6	HERBE_06 HERBE_01	Fauche après le 15/8 Enregistrement pratiques	222,86
Pelouse sèche	3	Site Natura La Cluse-Malpas	MAEC_7	HERBE_09 HERBE_03 HERBE_01	Gestion pastorale Absence de fertilisation Enregistrement pratiques	92,84
	1	APPB Drugeon	MAEC_8	HERBE_09 HERBE_01	Gestion pastorale Enregistrement pratiques	75,44
	1	APPB Drugeon Pelouse prioritaire site La Cluse et Mijoux	MAEC_9	OUVERT_01	Ouverture milieu en déprise	237
	1	APPB Drugeon	MAEC_10	OUVERT_02	Maintien ouverture milieu	95,42
Prairie de fauche de montagne	4	Site Natura La Cluse-Malpas	MAEC_11	HERBE_03 HERBE_06 HERBE_01	Absence totale de Fertilisation Retard de fauche au 1er juillet Enregistrement pratiques	197,86
	1 4	APPB Drugeon Site Natura Drugeon hors APB	MAEC_12	HERBE_06 HERBE_01	Retard de fauche au 1er juillet Enregistrement pratiques	125,96

4.7. Budget prévisionnel

Tableau 10 : Budget prévisionnel

Les différents postes du PAEC	Nombre d'exploitations concernées		Budget prévisionnel (sur 5 ans)			
	PAEC 2015	PAEC 2016	PAEC 2015	PAEC 2016	Total par niveau de priorité	Total par année
Priorité 1						
MAEC_1	30		113 482 €		665 580 €	PAEC 2015 : 723 966 €
MAEC_3	19		213 872 €			
MAEC_5	2		7 078 €			
MAEC_6	3		8 914 €			
MAEC_8	15		120 327 €			
MAEC_9	8		67 628 €			
MAEC_10	8		60 592 €			
MAEC_12	20		73 687 €			
Priorité 2						
MAEC_2	4		52 143 €		58 386 €	
MAEC_4	2		6 243 €			
Priorité 3						
MAEC_7		5		24 032 €	24 032 €	PAEC 2016 : 251 980 €
Priorité 4						
MAEC_11		12		111 435 €	227 948 €	
MAEC_12		10		116 513 €		

5. Modalités de suivi et d'évaluation

Le suivi et l'évaluation du PAEC seront réalisés suivant deux paramètres :

- L'atteinte des objectifs de contractualisation retenus dans la stratégie ;
- Les impacts des MAEC au regard des enjeux environnementaux ciblés dans le projet

Des indicateurs de suivi et de mise en œuvre seront définis pour évaluer ces deux paramètres, comparativement à un état initial.

Tableau 11 : Indicateurs de suivi et de mise en œuvre pour l'évaluation du PAEC 2015

Paramètres de suivi et d'évaluation	Indicateurs
Atteinte des objectifs de contractualisation	Nombre de contrats
	Proportion de contractualisation sur les zones à enjeux ou les zones prioritaires identifiées dans le PAEC
	Nombre d'ha engagés par mesure
	Nombre d'UGB concernés par mesure
Impacts des MAEC sur l'environnement	Suivi des habitats et des espèces déjà suivis dans le cadre de Natura 2000

6. Perspectives à l'issue du PAEC

Les acteurs du bassin du Dugeon et maintenant ceux du territoire du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs ont montré leur capacité à monter des programmes d'animation vers les agriculteurs depuis 1994, sans être orientés uniquement sur les mesures agro-environnementales, en intégrant d'autres problématiques d'appels à projets (appel à projet agro-écologique, programme LIFE).

Le maintien d'animateurs sur les 3 sites Natura 2000 permettra d'être pro-actif et attentif aux objectifs environnementaux de l'activité agricole, comme réalisé depuis 20 ans avec succès, notamment sur les habitats et espèces. Cela dépendra forcément des appels à projet qui seront proposés. Il est donc difficile d'avoir une grande lisibilité sur ce point.

7. Bilan final du PAEC

Le bilan du PAEC 2015 sera réalisé sur la base des indicateurs de suivi et de mise en œuvre définis par la partie « Modalités de suivi et d'évaluation » (cf. 5.)

Ce bilan reprendra les éléments suivants :

- ✓ Bilan sur les mesures engagées ;
- ✓ Atteinte des objectifs définis dans le PAEC ;
- ✓ Marges de progrès obtenues par rapport à l'année passée ;
- ✓ Résultats des suivis des espèces et des habitats financés dans le cadre de Natura 2000 – Définition de l'impact des MAEC ;
- ✓ Bilan financier ;
- ✓ Perspectives futures – Réalisation du PAEC de l'année suivante.

Le bilan annuel servira de base au dépôt du dossier de PAEC de l'année suivante. Un bilan final, à l'issue des cinq années de programme, consistera en un récapitulatif des bilans annuels.

Bibliographie

EPTB Saône et Doubs, 2013. Plan d'Aménagement et de Gestion Durable. Version révisée. SAGE Haut-Doubs ~ Haute-Loue. 122 p.

Etude agro-pédo-écologique sur le territoire de la commune de Bouverans – Chambre d 'agriculture du Doubs-GRAPPE-Communauté de communes Frasne Drugeon - 2012

Document d'Objectifs Natura 2000 et rapport d'annexe- bassin du Drugeon-Syndicat Mixte de la Vallée du Drugeon- Octobre 2002 (Luc TERRAZ-Geneviève MAGNON). 187 p+annexes

Document d'Objectifs Natura 2000 – Complexe de la Cluse et Mijoux – Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs (Emilie Calvar). 82 p.

Document d'Objectifs Natura 2000 – Lac et tourbières de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin – Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs (Emilie Calvar). 82 p.

Table des annexes

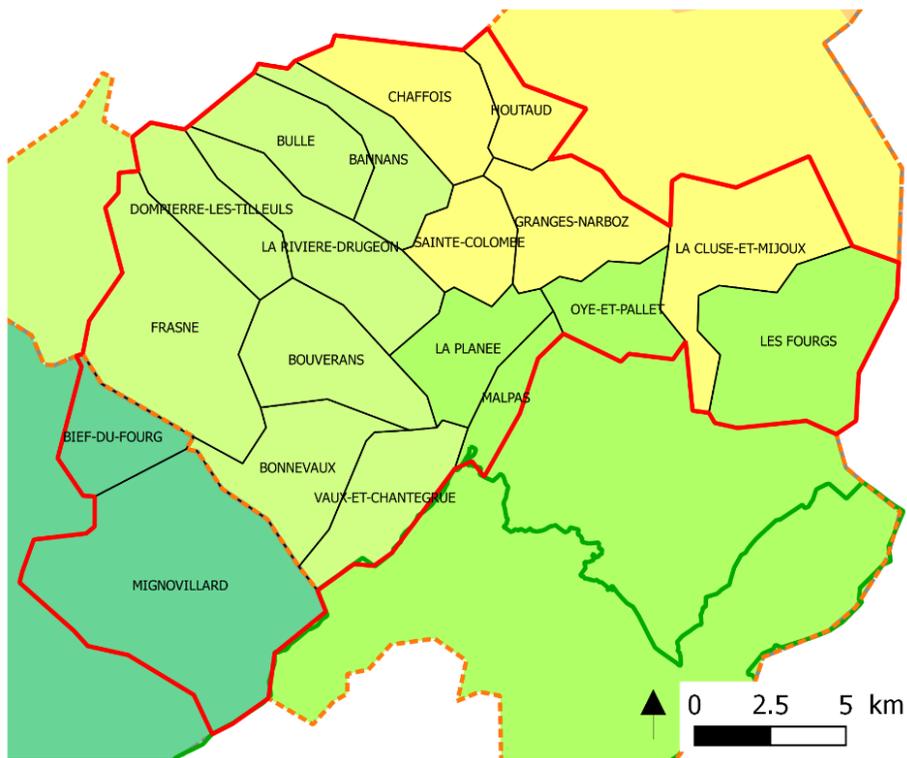
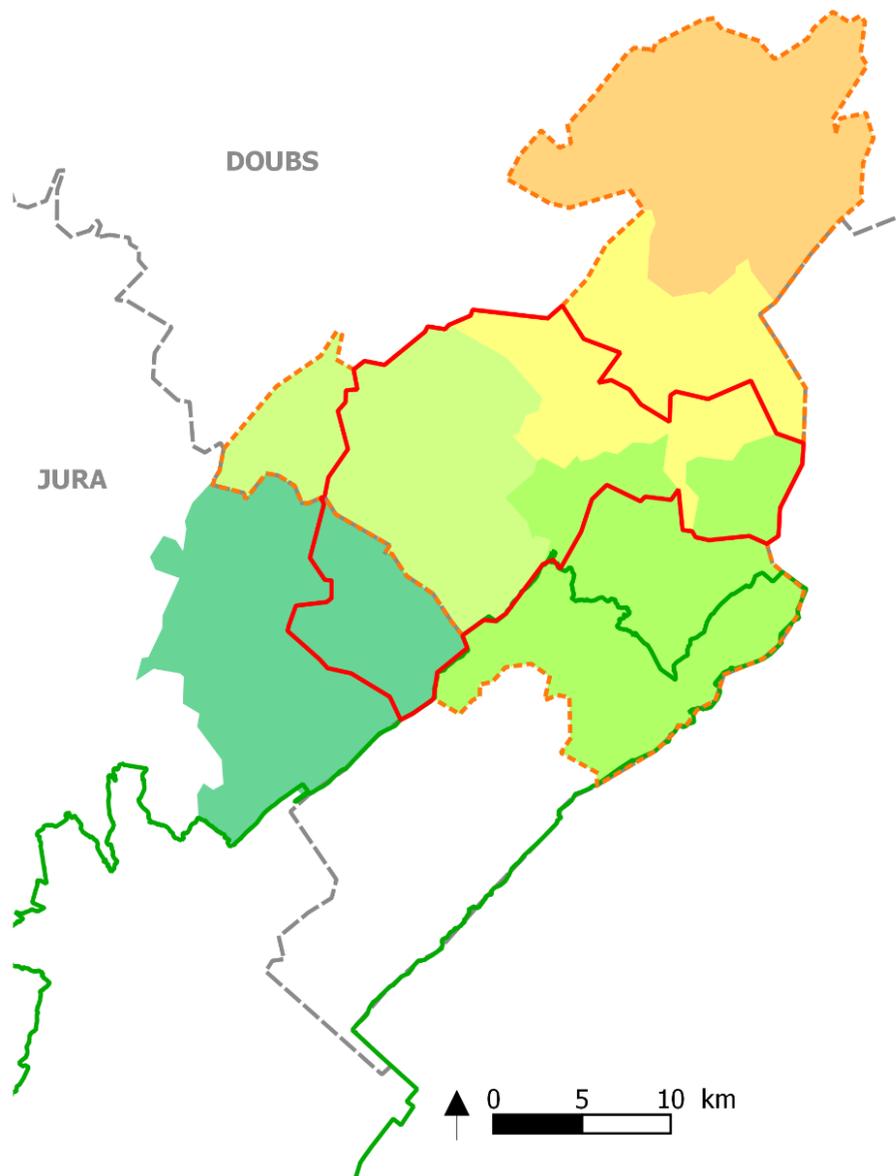
- Annexe 1 : Détails de l'estimation du nombre d'ETP mis en œuvre dans le cadre du PAEC 2015
- Annexe 2 : Territoire retenu pour le PAEC et zonages administratifs
- Annexe 3 : Principaux zonages du territoire du PAEC du SMMAH
- Annexe 4 : Zones à enjeux – Cartographie générales des trois sites Natura 2000
- Annexe 5 : Zones à enjeux – Site Natura 2000 Bassin du Drugeon
- Annexe 6 : Zones à enjeux – Site Natura 2000 Complexe de la Cluse et Mijoux
- Annexe 7 : Zones à enjeux – Site Natura 2000 Lac et tourbières de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin
- Annexe 8 : MAEC proposées dans le PAEC 2015 du SMMAH
- Annexe 9 : MAEC – Site Natura 2000 Bassin du Drugeon
- Annexe 10 : MAEC – Site Natura 2000 Complexe de la Cluse et Mijoux
- Annexe 11 : MAEC – Site Natura 2000 Lac et tourbières de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin
- Annexe 12 : Niveaux de priorité associés aux MAEC proposées
- Annexe 13 : Tableau de calcul du coût à l'hectare des MAEC

Annexe 1 : Détails de l'estimation du nombre d'ETP mis en œuvre dans le cadre du PAEC 2015

- 4 réunions régionales DRAAF : **2 jours**
- Préparation PAEC 2016 : **2,5 jours**
- Réunion collective agriculteurs : **2,5 jours**
- Animation individuelle agriculteurs : **20 jours** (sur la base de 70 exploitants agricoles et de 2 h par exploitant)
- Temps administratifs DDT (échanges de fichiers) : **2 jours**

TOTAL : **29 jours**, soit 6 semaines
12,78 % ETP

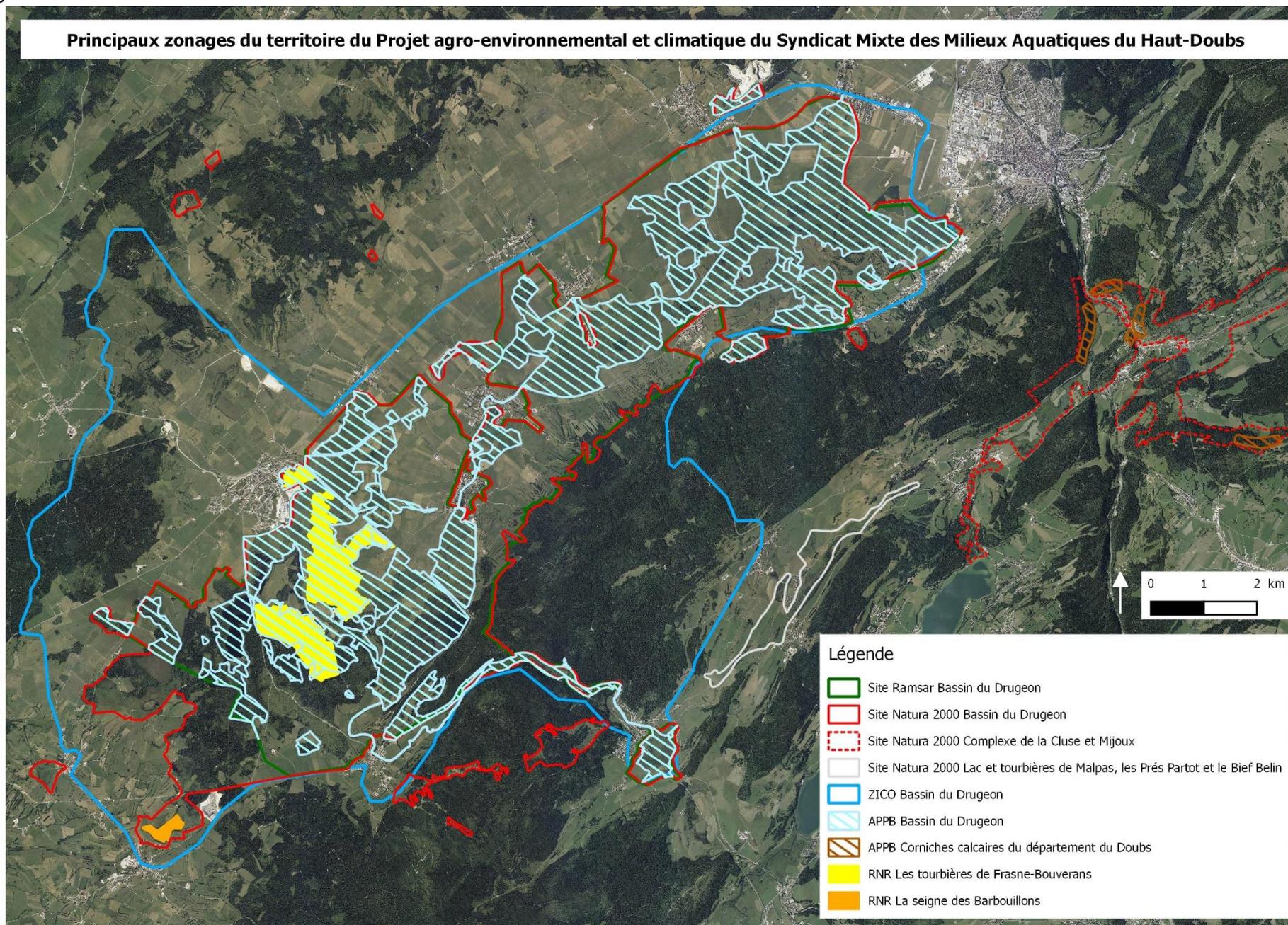
Territoire retenu pour le PAEC et zonages administratifs



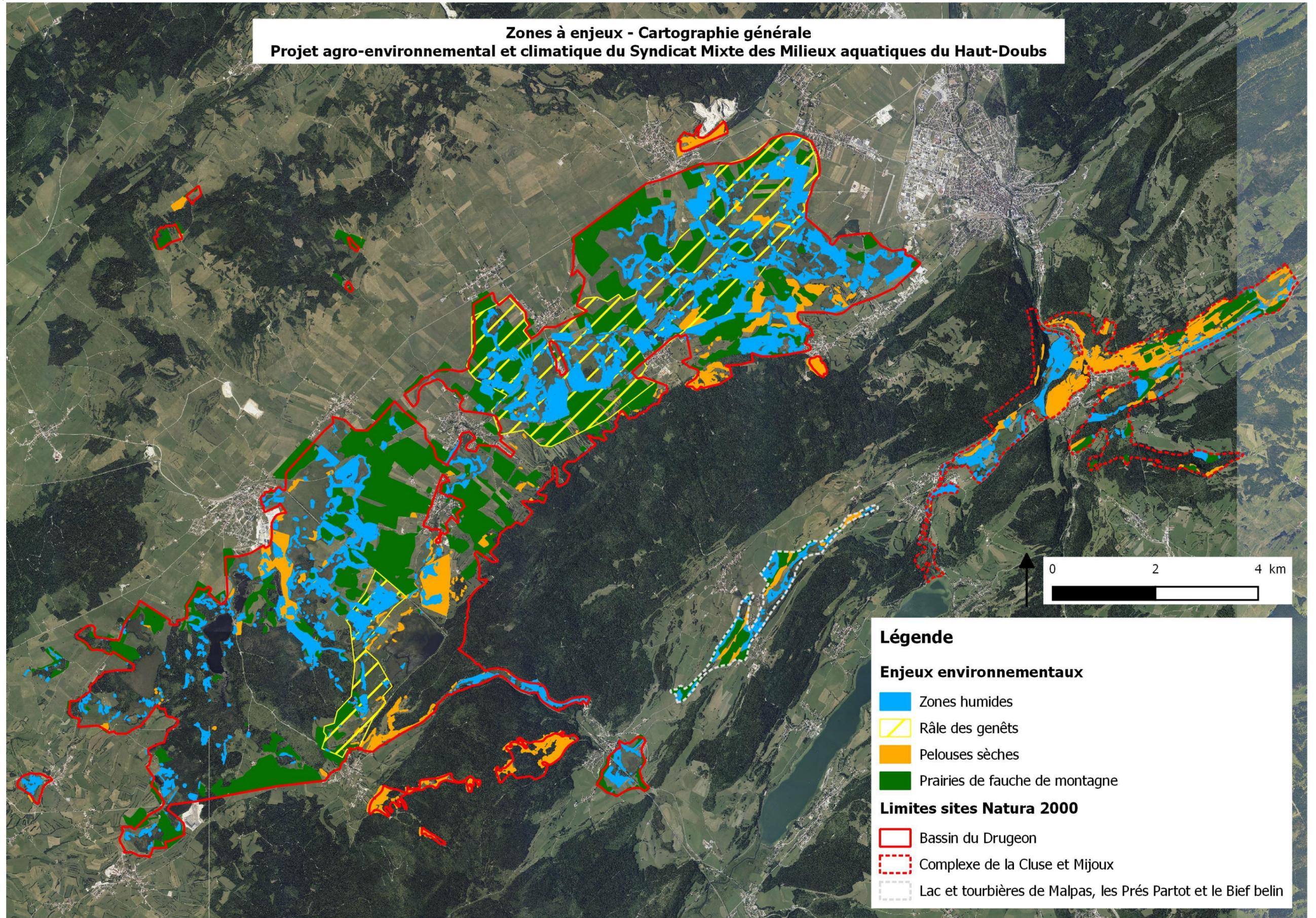
Légende

- Limites**
- Périmètre de compétence du SMAHD
- Parc Naturel Régional du Haut-Jura
- Communautés de communes**
- CC Frasnè-Drugeon (25)
- CC du Larmont (25)
- CC de Mont Benoît (25)
- CC du Mont d'or et des Deux lacs (25)
- CC du Plateau de Nozeroy (39)
- Perimetre_PAEC

Source : GEOFLA® IGN 2014
 Auteur : SMAHD, 2014



Zones à enjeux - Cartographie générale
Projet agro-environnemental et climatique du Syndicat Mixte des Milieux aquatiques du Haut-Doubs



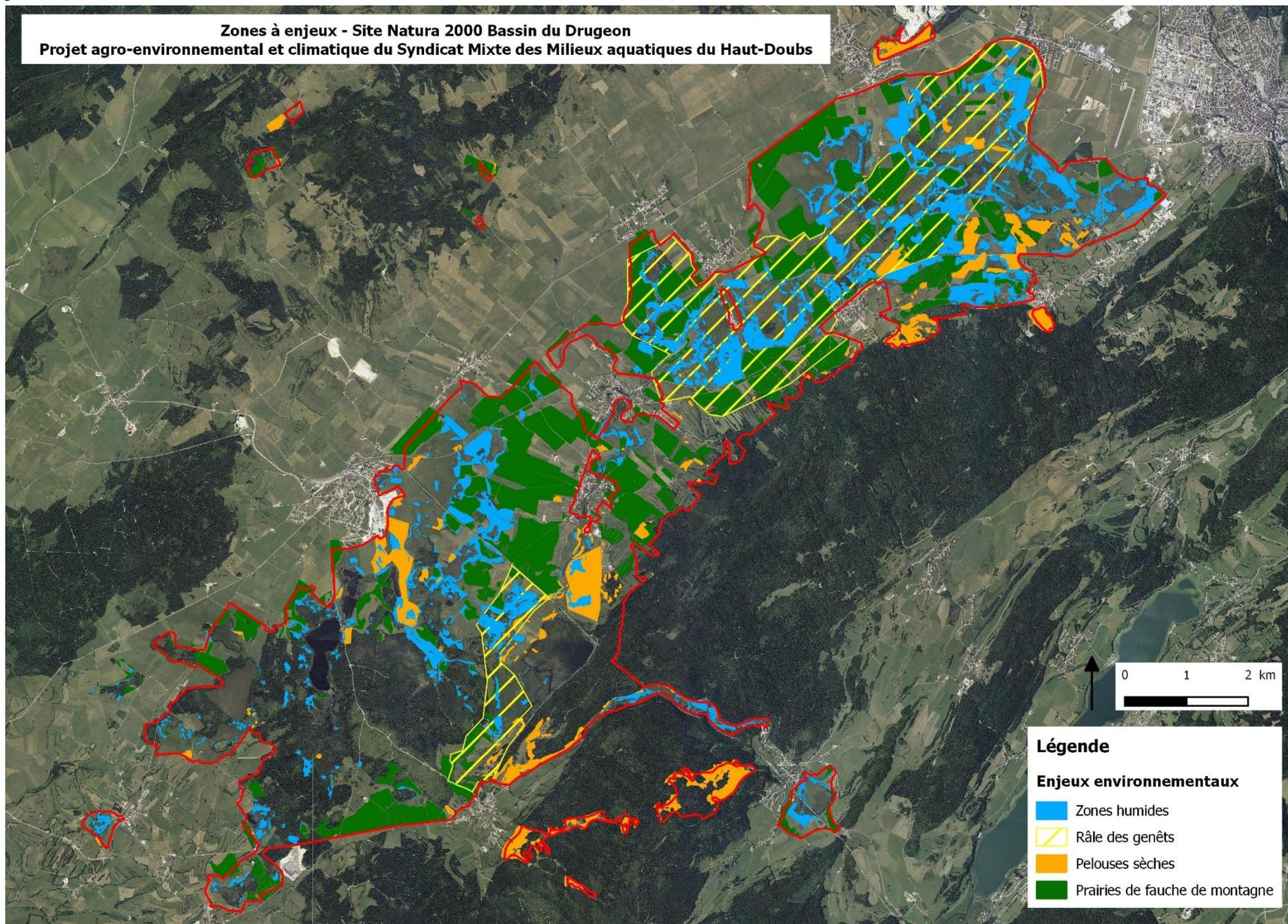
Légende

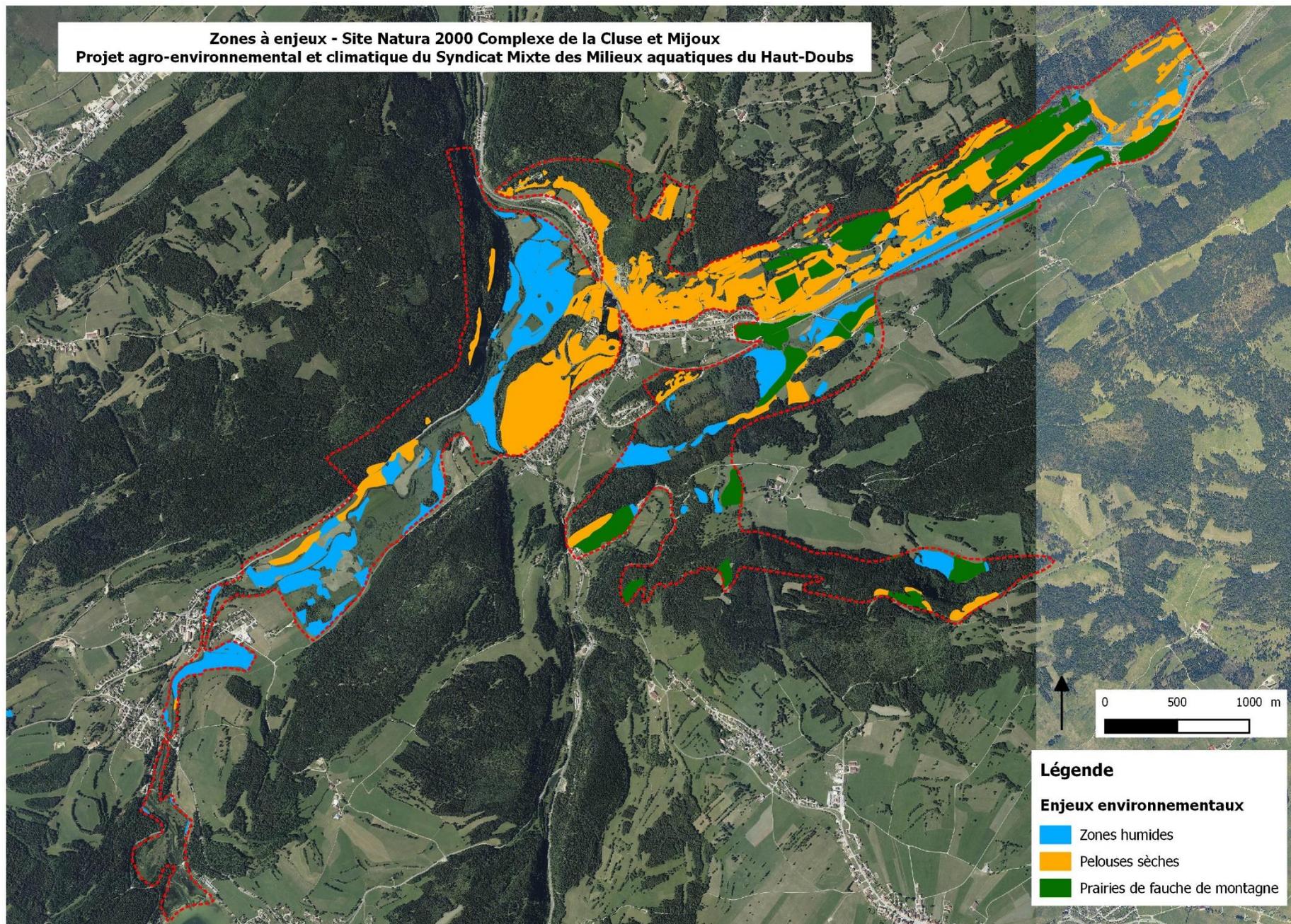
Enjeux environnementaux

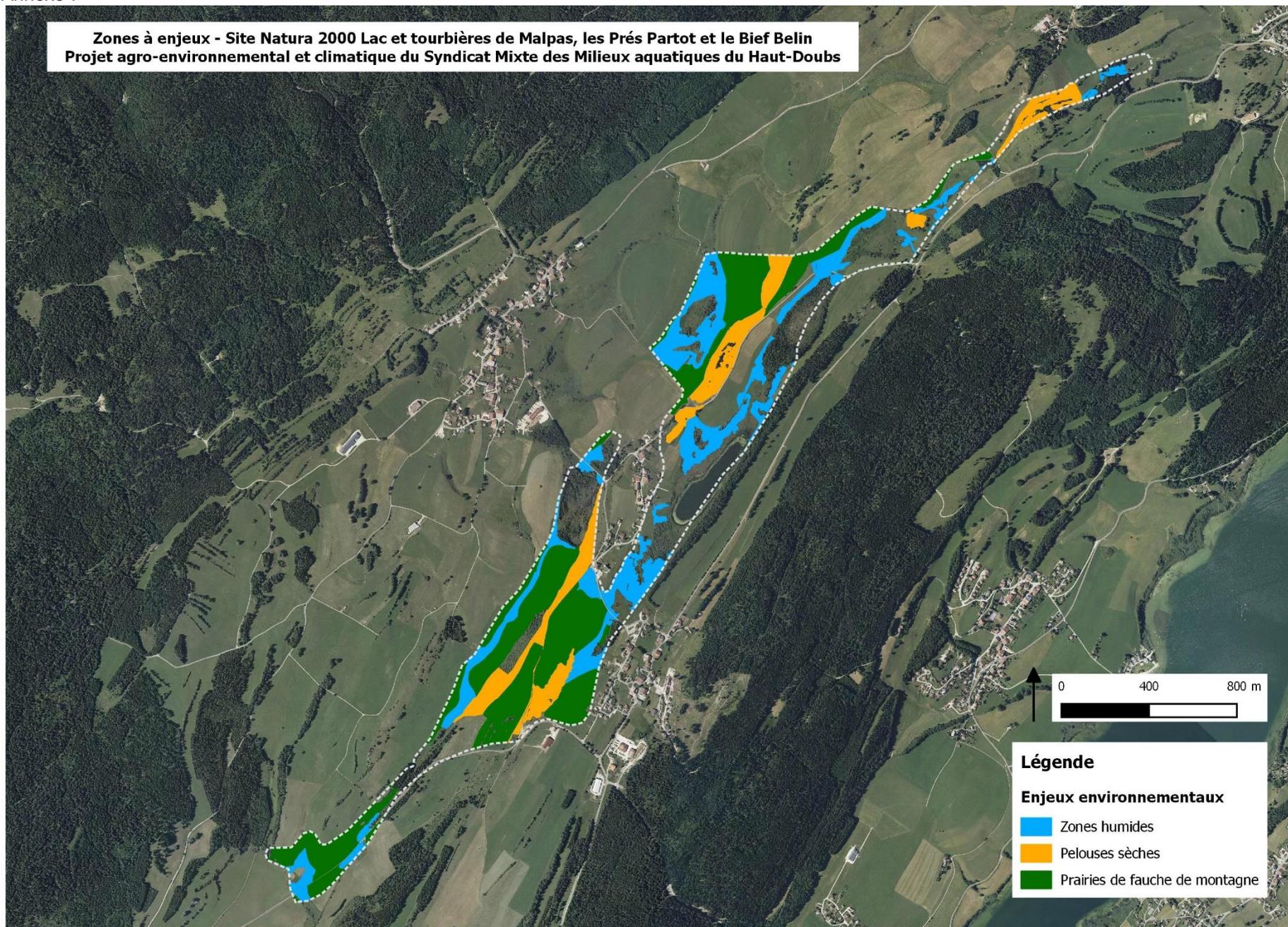
- Zones humides
- Rôle des genêts
- Pelouses sèches
- Prairies de fauche de montagne

Limites sites Natura 2000

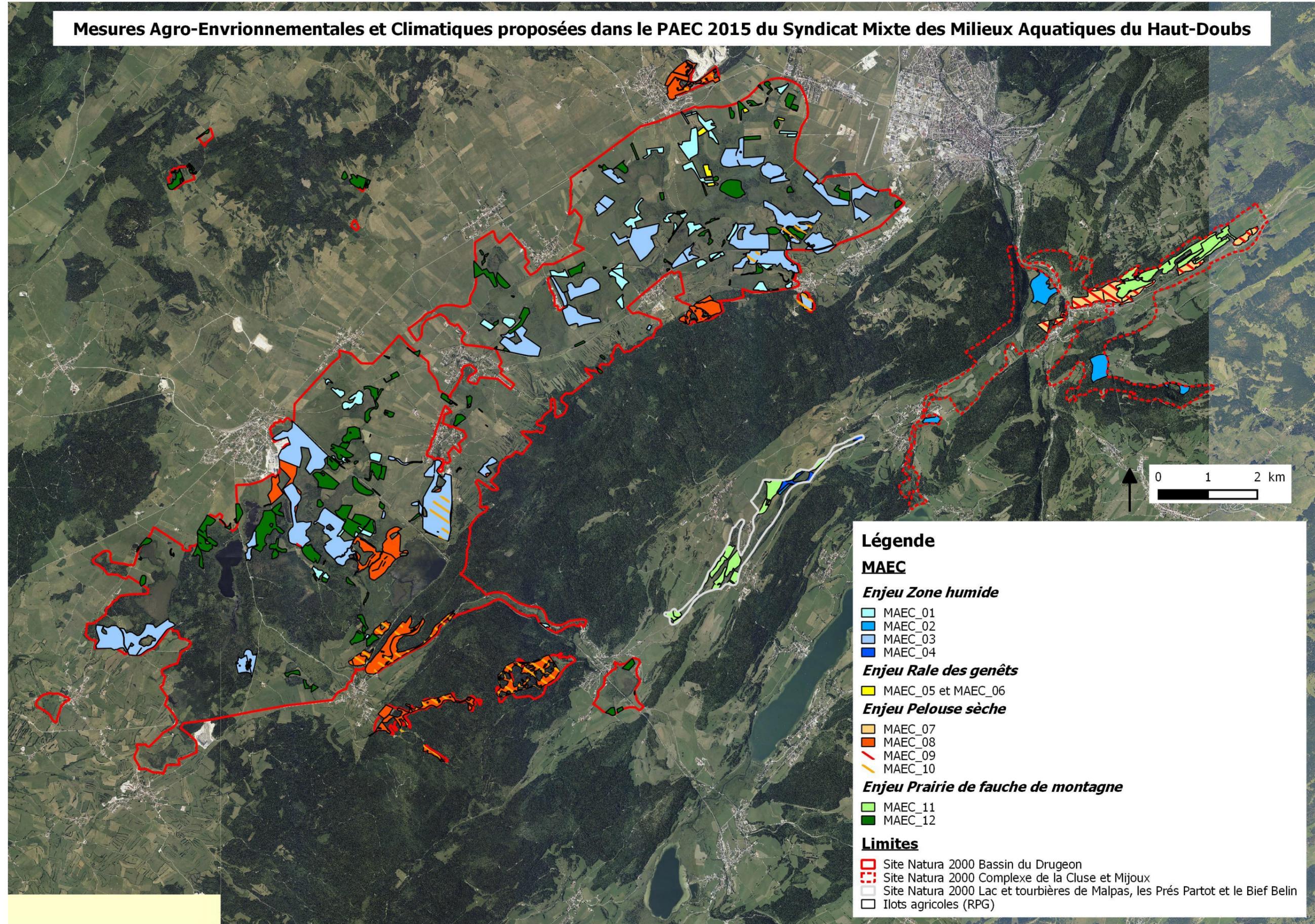
- Bassin du Drugeon
- Complexe de la Cluse et Mijoux
- Lac et tourbières de Malpas, les Prés Partot et le Bief belin



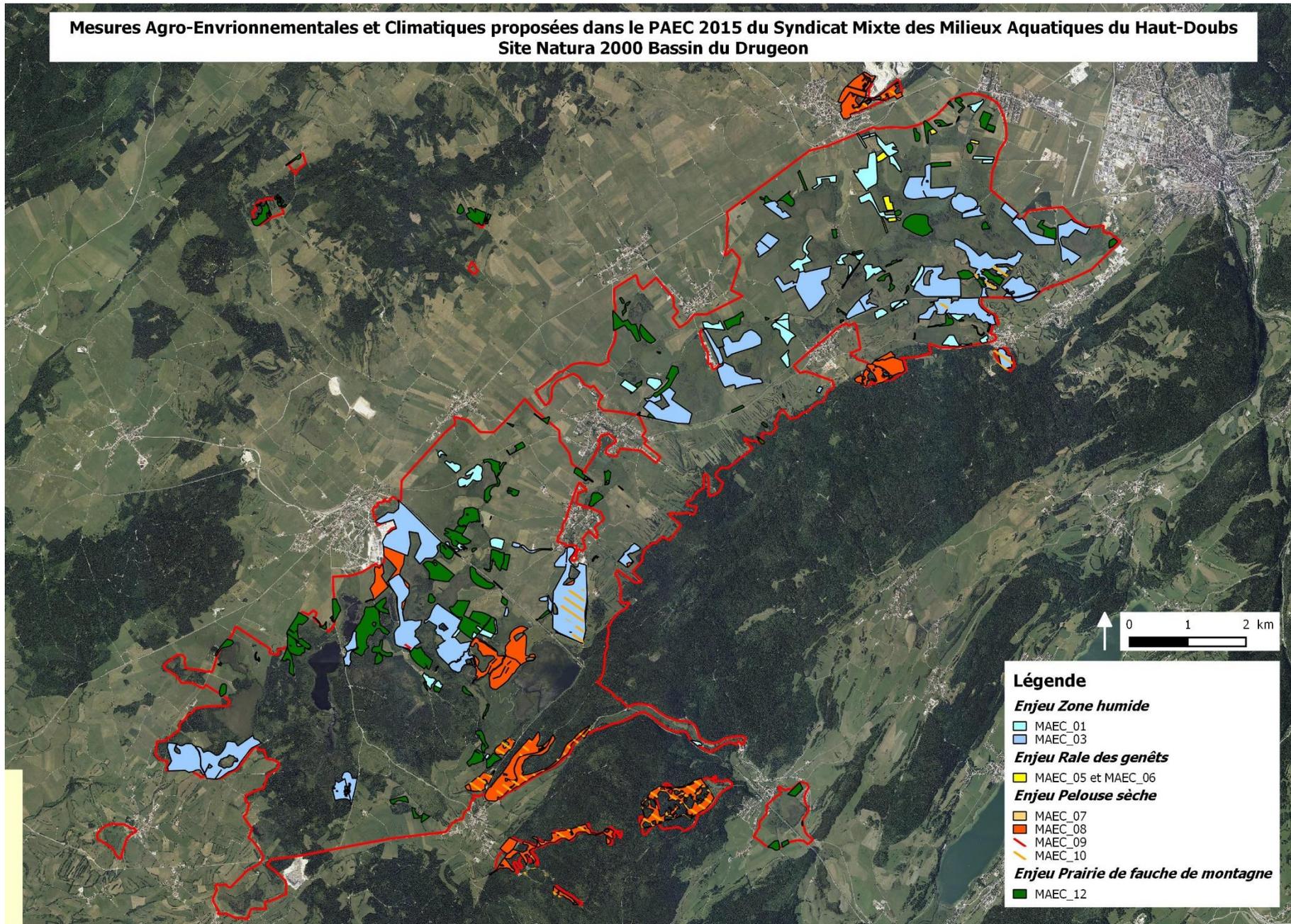


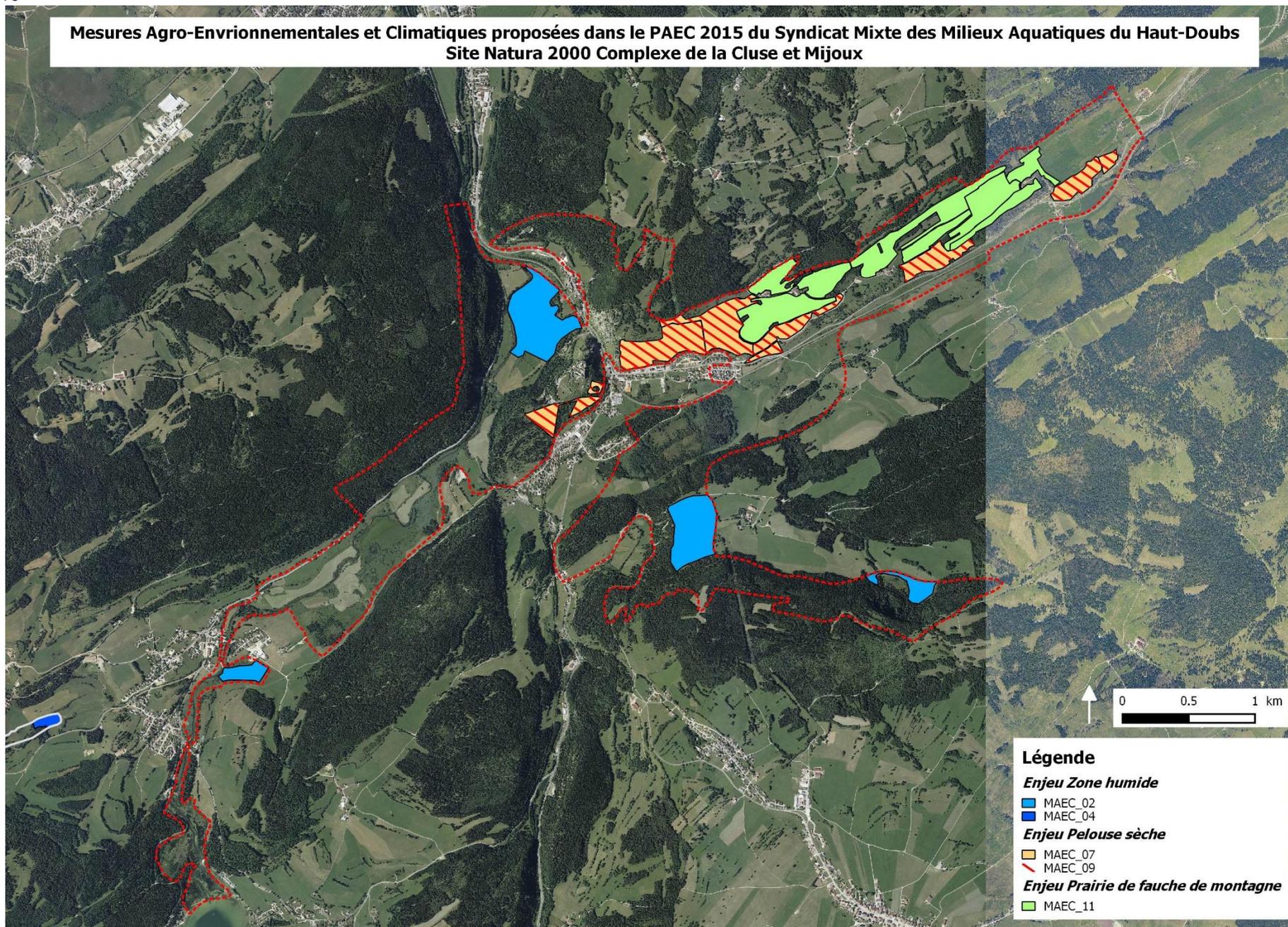


Mesures Agro-Environnementales et Climatiques proposées dans le PAEC 2015 du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs

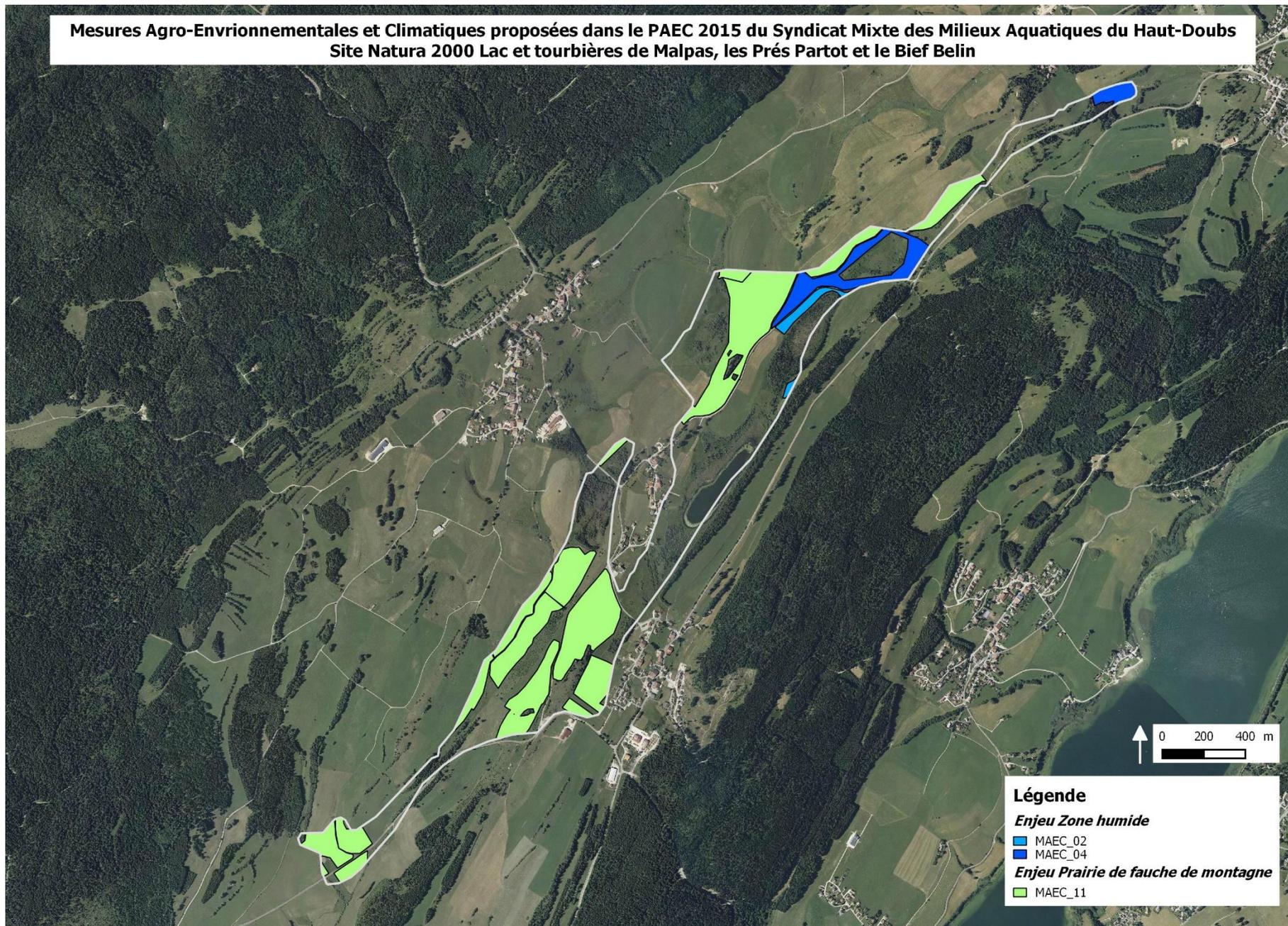


Mesures Agro-Environnementales et Climatiques proposées dans le PAEC 2015 du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs
Site Natura 2000 Bassin du Drugeon

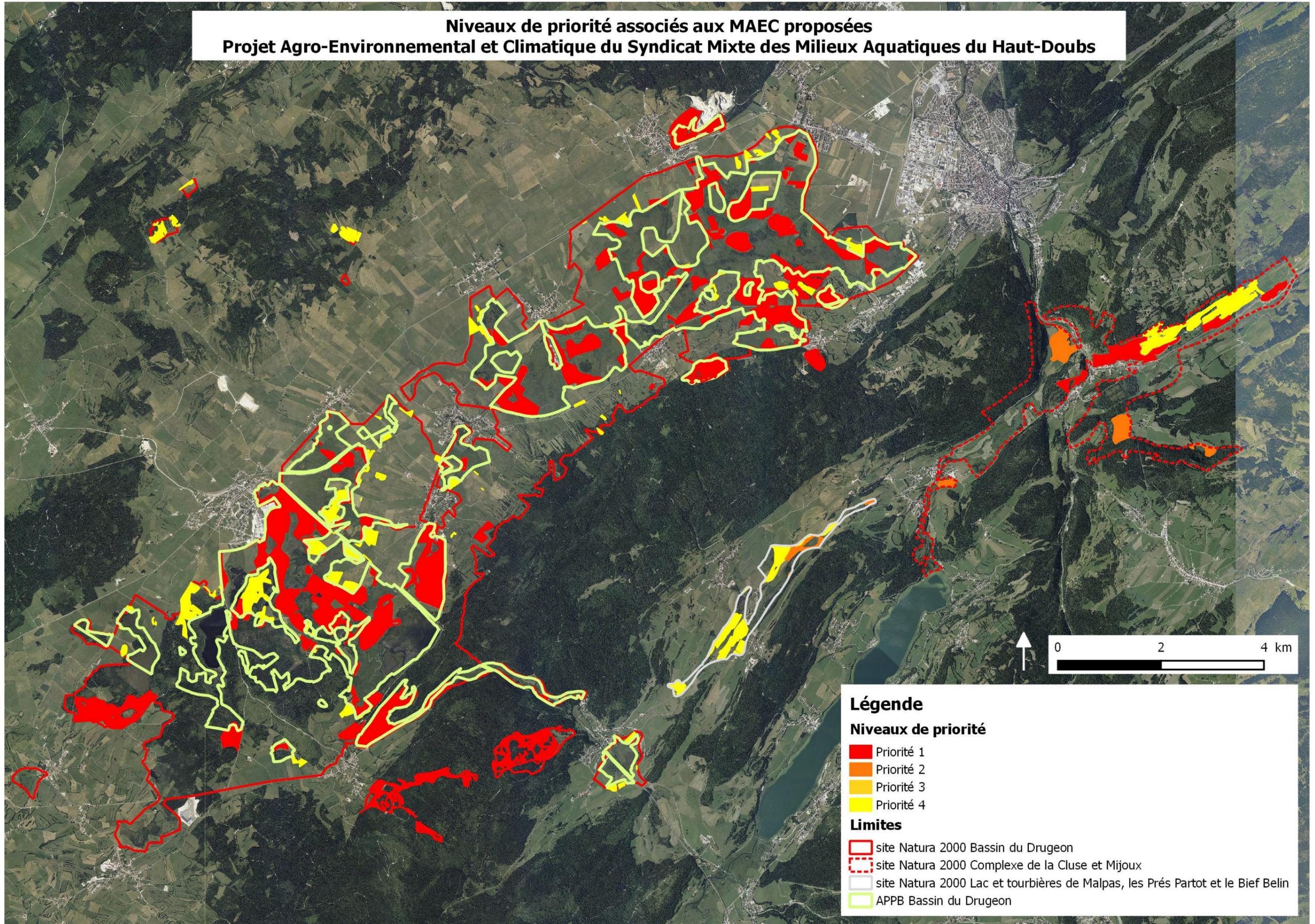




Mesures Agro-Environnementales et Climatiques proposées dans le PAEC 2015 du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs
Site Natura 2000 Lac et tourbières de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin



Niveaux de priorité associés aux MAEC proposées
Projet Agro-Environnemental et Climatique du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs



Annexe 13 : Tableau de calcul du coût à l'hectare des MAEC

	Mesures	*MAEC_1	MAEC_2	*MAEC_3	MAEC_4	MAEC_5	MAEC_6	MAEC_7	MAEC_8	MAEC_9	*MAEC_10	MAEC_11	MAEC_12
	gestion	Fauche tardive 15 juillet	Fauche tardive 15 juillet	Pâturage	Pâturage	Fauche tardive 1 août	Fauche tardive 15 août	Pâturage	Pâturage	Ouverture milieu	Maintien ouverture	Fauche tardive 1 juillet	Fauche tardive 1er juillet
	zones enjeux	Zones humides	Zones humides	Zones humides	Rôle des genêts	Rôle des genêts	Rôle des genêts	Pelouses sèches	Pelouses sèches	Pelouses sèches	Pelouses sèches	Prairie de fauche	Prairie de fauche
code EU	Engagement unitaire	€/ha/an	€/ha/an	€/ha/an	€/ha/an	€/ha/an	€/ha/an	€/ha/an		€/ha/an	€/ha/an	€/ha/an	€/ha/an
HERBE_01	Enregistrement des pratiques	18,86	18,86	18,86	18,86	18,86	18,86	18,86	18,86			18,86	18,86
HERBE_03	Absence de fertilisation		82,8		82,8			17,4				71,9	
HERBE_04	Ajustement pâturage			56,58	56,58								
HERBE_06	Retard de fauche	178,5	124,95			158,1	204					107,1	107,1
HERBE_09	Gestion pastorale							56,58	56,58				
OUVERT_1	Ouverture milieu									237			
OUVERT_2	Maintien ouverture										95,42		
	Total aide annuel	197,36	226,61	75,44	158,24	176,96	222,86	92,84	75,44	237	95,42	197,86	125,96

HERBE_03

spp = 1

	UN
Zone humide	90
Pelouses sèches	30
Prairies de fauche	80

HERBE_06

spp = 1

e5 = 100 %

Retard de fauche au	j2
1 juillet	30 jours
15 juillet	35 jours
1 août	31 jours
15 août	40 jours